



Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du 17 juin 2011

L'an Deux mille onze le 17 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme VANDERVOORT, Mme MONTEIRO, M. MEIGNAN, M. BLONDEAU, Mme DEPOUX, M. CAPELLE, M. PETITEAU.

Étaient absents excusés : Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE
M. BLONDEAU a donné procuration à Mme VANDERVOORT
Mme MONTEIRO a donné procuration à M. HEURTEVENT.

Nombre de membres élus	13	Date de la convocation :	10 juin 2011
Nombre de membres présents	10	Date de l'affichage :	10 juin 2011

Nombre de membres votants 13

Mme DESCLAUX-CURNIÉ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire excuse M. DELPECH qui sera légèrement en retard.

Monsieur le Maire ouvre la séance et laisse la parole à Mme VANDERVOORT qui demande à inscrire 1 point supplémentaire à l'ordre du jour :

➤ L'adhésion au centre de loisirs, intercommunal géré par l'association « ifac78 » sur la Commune de Montfort-L'Amaury.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ADHÉSION AU CENTRE DE LOISIRS, INTERCOMMUNAL PAR L'ASSOCIATION « IFAC78 » SUR LA COMMUNE DE MONTFORT-L'AMAURY.

Mme VANDERVOORT rappelle au Conseil municipal la convention qui est signée chaque année avec la Société Populaire ne sera pas reconduite, cette association ayant décidé d'arrêter leur prestation. Par conséquent, Mme VANDERVOORT propose de signer une convention avec le centre de loisirs intercommunal géré par l'association « IFAC 78 » sur la Commune de Montfort-l'Amaury afin d'accueillir les enfants de notre commune de 3 à 12 ans pour la période du 4 au 29 juillet 2011.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire, confirme la présence de M. DELPECH à 18h50, qui s'excuse pour son retard.



DÉSIGNATIONS DE 3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR VOTER AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES LE 25 SEPTEMBRE 2011.

Conformément aux dispositions du code électoral et notamment aux articles L. 280 à L. 293 et R. 130-1 à R. 148.

Le bureau électoral est constitué selon l'article R.133 du code électoral, des deux membres les plus âgés et des deux membres les plus jeunes du Conseil municipal présents à l'ouverture du scrutin. La présidence est assurée par le maire.

- Le bureau est constitué de : M. DELPECH , Mme DEPOUX, Mme VANDERVOORT, Mme DESCLAUX-CURNIÉ.

M. le Président donne lecture du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales ; qui auront lieu le dimanche 25 septembre 2011.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES

M. le Président demande aux conseillers municipaux de présenter leur candidature pour être délégués titulaires.

Sont candidats : Mme VANDERVOORT, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. CAPELLE, M. HEURTEVENT.

1^{er} Tour de scrutin

Le président invite le Conseil municipal à procéder à l'élection sans débat à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, des 3 délégués titulaires.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 19 heures et a donné les résultats ci-après.

▪ Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	13
▪ Bulletins blancs ou nuls	0
▪ Nombre des suffrages exprimés	13
▪ Majorité absolue	7

<u>Ont obtenu :</u>	Mme VANDERVOORT	8 voix
	Mme CHAVILLON	4 voix
	M. PELISSIER	5 voix
	M. HEURTEVENT	4 voix
	M. CAPELLE	8 voix
	M. BLONDEAU	1 voix
	Mme. DESCLAUX-CURNIÉ	2 voix

Ont réuni la majorité absolue Mme VANDERVOORT et M. CAPELLE, qui sont proclamés délégués titulaires et ont déclaré accepter le mandat.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTEUIL-LE-ROI



Le Président invite le Conseil municipal à procéder à un 2^{ème} tour de scrutin, la majorité absolue n'ayant pas été obtenue pour le 3^{ème} délégué titulaire.

- Nombres de bulletins trouvés dans l'urne 13
- Bulletins blancs ou nuls 1
- Nombre des suffrages exprimés 12
- Vote à la majorité relative

<u>Ont obtenu :</u>	Mme CHAVILLON	3 voix
	M. PELISSIER	3 voix
	M. HEURTEVENT	4 voix
	Mme. DESCLAUX-CURNIÉ	2 voix

M. HEURTEVENT élu à la majorité relative est proclamé délégué titulaire et déclare accepter le mandat.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection des 3 délégués suppléants.

Sont candidats : Mme Simone DEPOUX – Mme Aurore DESCLAUX-CURNIE – M. Yves MEIGNAN.

1^{er} Tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

- Nombres de bulletins trouvés dans l'urne 13
- Bulletins blancs ou nuls 0
- Nombre des suffrages exprimés 13
- Majorité absolue 7

<u>Ont obtenu :</u>	Mme DESCLAUX-CURNIÉ	12 voix
	Mme DEPOUX	11 voix
	M. MEIGNAN	11 voix

Ont réuni la majorité absolue Mme DESCLAUX-CURNIÉ, Mme DEPOUX, M. MEIGNAN qui sont proclamés délégués suppléants et ont déclaré accepter le mandat.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTEUIL-LE-ROI



M. le Président proclame les résultats des votes des délégués titulaires et suppléants :

Sont élus délégués Titulaires.

- | | | |
|---|-----------------|--------|
| - | Mme VANDERVOORT | 8 voix |
| - | M. CAPELLE | 8 voix |
| - | M. HEURTEVENT | 4 voix |

Sont élus délégués suppléants.

- | | | |
|---|---------------------|---------|
| - | | |
| - | Mme DESCLAUX-CURNIÉ | 12 voix |
| - | Mme DEPOUX | 11 voix |
| - | M. MEIGNAN | 11 voix |

La séance est levée à 20 heures, et ont signé les membres présents.
